

## DEC220226DAJ

**Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC130316DAJ du 15 février 2013 portant nomination de M. Laurent Chazaly aux fonctions d'adjoint à la secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du CoNRS, délégation est donnée à M. Laurent Chazaly, adjoint à la secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

